

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents Comité syndical
Présents
En exercice

37 37 19

Séance du 23 juillet 2012

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Date de la convocation
10 07 2012

Date d'affichage
10 07 2012

2012-07-07

Expérimentation de la
Télépsychiatrie

L'an deux mille douze

Et le 23 juillet

à Seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **P.BEZIAT** (CdC Canalirou), **F. BOUTES** (Conseil Général), **Y. CASSILI** (CdC Monts Orb), **R. CHABBERT** (CdC Le Minervois), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **N.ENSENAT** (CdC Le Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb et Taurou), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **M.OLMOS** (CdC Le Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **ME.PEGURIER** (Bédarieux) **Y.POUJOL** (CdC Combes & Taussac), **G.RAYNAUD** (CdC Saint-Chinianais), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
24/07/12

Objet : Expérimentation de la télépsychiatrie

Dans le cadre du Projet Territorial de Santé, le Pays a engagé depuis 2009 une réflexion sur le développement de la télémédecine, compte tenu des besoins et des spécificités locales (pénurie de médecins, éloignement géographique,...).

La télémédecine, pratique médicale encadrée par la loi, permet, par le biais des nouvelles technologies, d'améliorer la prise en charge des patients et des besoins en réduisant l'obstacle de la distance entre les acteurs des processus de soins.

Un travail a ainsi été engagé avec les professionnels de santé du Centre Hospitalier de Béziers pour définir les possibilités de mise en œuvre de la télépsychiatrie et le secteur du territoire pouvant servir à une expérimentation. L'avancée du projet a été régulièrement présentée à un groupe de travail sur la santé, composé d'élus et de membres du conseil de développement.

La rédaction d'un projet télé-médical, restant encore à valider par la direction du Centre Hospitalier de Béziers, marque le terme de cette phase de définition du périmètre de l'expérimentation.

Ce projet pilote de télé-médecine devrait s'appuyer sur un partenariat entre le service de psychiatrie adulte du Centre Hospitalier (CH) de Béziers et le Centre Médico-Psychologique (CMP) de Saint-Pons-de-Thomières.

D'une durée d'un an, ce projet a vocation à être pérennisé, voire dupliqué, sur le territoire (au sein d'autres CMP, dans les maisons de retraite et maisons de santé...).

Plusieurs facteurs ont déterminé le choix du territoire d'expérimentation :

- le territoire des Hauts Cantons est marqué par une forte précarité de la population, cumulée à des difficultés d'accès aux soins ;
- le secteur de Saint-Pons-de-Thomières bénéficie d'une présence hebdomadaire du service de psychiatrie du CH Béziers ; toutefois, de par son éloignement, cette présence ne permet pas un suivi régulier satisfaisant des patients ;
- le médecin psychiatre en charge du secteur est volontaire pour expérimenter la télé-psychiatrie.

Ce projet permettrait :

- d'améliorer la prise en charge psychiatrique des patients du secteur (Saint-Pons-de-Thomières, Olargues), notamment par un meilleur accès aux soins de psychiatrie et une meilleure coordination/un meilleur maillage territorial des soins psychiatriques ;
- de diminuer, si possible, le nombre de déplacements (de patients, de professionnels de santé) ;
- de faire bénéficier les personnes des secteurs de psychiatrie éloignés du Centre Hospitalier de Béziers de soins équivalents à ceux de la population générale ; il s'agit d'assurer à celles-ci qualité et continuité des soins ;
- de maintenir une offre de soins de qualité dans ces Centres Médicaux-Psychologiques.

Les actes de télémédecine prévus (téléconsultation, téléassistance médicale) ne seront réalisés qu'après une ou plusieurs premières consultations « in vivo » et sur l'accord du patient. Grâce à ces actes, du temps pourra être libéré sur les journées de consultations au CMP, permettant ainsi d'accueillir plus de patients quand le psychiatre se rendra à Saint-Pons.

La télémédecine ne vient donc pas remplacer la présence du psychiatre sur le territoire, qui continuera à se déplacer à Saint-Pons deux fois par mois, mais au contraire permettra de la renforcer, étant donné que plus d'heures (en présence et à distance) seront consacrées aux patients.

Bien que le Centre Hospitalier de Béziers soit le porteur naturel et légitime de ce projet, un partenariat fort devra être établi avec le Pays, initiateur de ce projet et les communautés de communes.

Ainsi, les prochaines étapes de ce projet consisteront à :

- concevoir le projet et valider le partenariat avec le Centre Hospitalier de Béziers, en tenant compte des autres projets de télémédecine de l'hôpital (jusqu'en septembre 2012) ; dans la logique de partenariat, le Pays sera associé au projet en participant au comité de pilotage ;

- soumettre le projet à l'Agence régionale de la Santé Languedoc-Roussillon pour validation et recherche des financements complémentaires (dès octobre 2012) ;
- lancer l'expérimentation proprement dite, en menant conjointement un travail d'évaluation et de valorisation (de janvier à septembre 2013).

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur le principe d'expérimenter un projet de télé-psychiatrie sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- sur le choix du périmètre d'expérimentation : les communautés de communes du Pays Saint-Ponais et Orb-Jaur

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe d'expérimenter un projet de télé-psychiatrie sur le Pays Haut Languedoc et Vignobles, sur le choix du périmètre d'expérimentation : les communautés de communes du Pays Saint-Ponais et Orb-Jaur

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 juillet 2012.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REQU LE
26 JUL. 2012
Bureau des Politiques
Publiques